

\*\*\*\*\*

La Ville de Wiesbaden a mis à la disposition du Deutsches Institut für Film-kunde une voûte qui offre toutes les possibilités requises pour la conservation des films. Cet événement représente pour nous le fait le plus saillant de l'année écoulée. Les travaux d'aménagement étant terminés depuis 2 mois, nous procédons à l'enregistrement de nos collections et nous travaillons déjà à l'établissement d'un catalogue, à l'intention des membres de la FIAF.

En ce qui concerne notre activité extérieure, nous avons organisé une "rétrospective allemande" au Festival de la Biennale de Venise. De plus, nous avons pu établir des échanges de films avec la France, le Danemark, les Pays-Bas, l'Angleterre et la Suisse.

La circulation des films de cinémathèque à cinémathèque nous occasionne toutefois quelques difficultés majeures qu'il nous faut relever ici. Par exemple, les envois du British Film Institute continuent à entrer en République fédérale sans passer par le contrôle douanier. Ces films sont mis à la disposition du British Center comme à d'autres organisations à but culturel de la République par l'Office du Film de la High Commission, sans être enregistrés selon les dispositions légales en vigueur. Il ne faut donc pas s'étonner si nos autorités douanières et nos services d'importation nous présentent leurs doléances, voire leurs plaintes.

Dans de telles conditions, il va sans dire que la question de la mise en compte des frais de transport reste aléatoire. Jusqu'à maintenant nous avons pris en charge les frais occasionnés par les échanges, ce qui évite des dépenses aux membres de la FIAF. Mais nous ne pourrions plus agir longtemps de cette manière, si les films FIAF n'utilisent pas les voies normales d'entrée en République fédérale. Les films que nous recevons de la Cinémathèque hollandaise par une maison d'expédition, représentent avec tous les droits que cela comporte une dépense 5 fois plus élevée que la moyenne habituelle. A l'avenir, nous nous verrons dans l'obligation de facturer ces frais à l'expéditeur.

Nos travaux d'installation nous ont occasionné jusqu'à maintenant de tels frais qu'il nous est impossible de tirer pour l'instant des dup-négatifs d'oeuvres rares et précieuses. D'autre part, nous ne pouvons pas encore résoudre certaines questions d'organisation interne, tant que la situation générale n'est pas éclaircie en République fédérale.

Par contre, l'Institut rédige en ce moment un catalogue complet des films muets allemands de 1908 à 1929. Etant donné l'importance de ce travail, l'Institut se permet de solliciter l'appui des autres cinémathèques.

Les sociétés de télévision de la République fédérale insistent de plus en plus auprès de notre Institut pour obtenir du matériel pour la télévision. Jusqu'à ce jour, nous avons toujours écarté ces requêtes, en attendant le résultat des expériences des autres cinémathèques, surtout en ce qui concerne la question du paiement des licences.

L'activité nouvelle de la UFA suscite aussi un problème particulier qui ne peut laisser indifférent l'ensemble des cinémathèques. La UFA réclame des droits d'auteurs et de licences pour tous les films émanant des sociétés allemandes devenues propriété du Reich à la suite des événements politiques de l'année 1933. Nous mettons en garde toutes les ciné-



mathèques et nous leur conseillons une extrême prudence lorsqu'il s'agit de la présentation de films allemands, lesquels doivent être réservés exclusivement à la projection en cercle fermé. Nous leur conseillons également de ne pas mettre ces films à la disposition de la télévision, étant donné que le contrôle de ces films s'étend aussi, comme nous avons pu le constater, à l'étranger. Le prêt de ces films est particulièrement délicat, étant donné que la UFA s'efforce de faire tirer des copies de tous les vieux films qu'elle ne possède plus. Je garantis au nom de l'Institut qu'aucun film prêté par une cinémathèque étrangère n'est utilisé par la UFA dans un tel but. Je vous incite toutefois à une extrême prudence, lors des prêts de films à d'autres organisations allemandes.

En conclusion, je puis dire que notre plan de travail a évolué efficacement au cours de l'année écoulée. La coopération avec les collègues étrangers a pu se faire en général dans un parfait accord et nous espérons qu'à l'avenir des relations fertiles pourront être envisagées avec les cinémathèques qui n'ont pas encore eu l'occasion d'échanger des films avec l'Institut du Film de la République fédérale allemande.

Octobre 1954

HANNS-WILHELM LAVIES